



Présentation

PubliS2low est un registre de publication des **actes réglementaires** pour les collectivités utilisatrices de la solution S²LOW (Service Sécurisé Libre inter-Opérable pour la Vérification et la Validation).

Comment cela fonctionne ?

La collectivité disposera d'une **page de registre** dédiée à la publication d'actes réglementaires, des 365 derniers jours (la législation en vigueur faisant état de 2 mois de publication à minima).

Chaque acte réglementaire télé-transmis, sera **répertorié** sur ce registre et possédera une date de décision, un numéro d'identification, un titre, une date d'affichage et un PDF (contenant le tampon de la préfecture). Il sera possible de **filtrer ces actes** en fonction du type de documents ou encore de la date d'affichage.

Pourquoi PubliS2low ?

PubliS2low a été mis en place pour répondre à la **législation datant du 1er Juillet 2022** concernant les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

PubliS2low est un logiciel libre qui a été développé par la Communauté de Communes du Saulnois, et qui a été repris et mis à jour par le SITIV et l'ADULLACT.

Les + de PubliS2low



Conformité légale

Répond à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.



Automatisation S²LOW

Facilité de publication des actes issus de S²LOW, par automatisation grâce à une connexion via l'API de la plateforme.
Un + : aucune manipulation dans S²LOW n'est requise. L'ADULLACT gère la configuration.



Intégration facile

Intégration facile sur le site web de sa structure/collectivité. La page de registre peut être intégrée au site web par récupération de l'iframe ou encore par affichage de l'URL directement.



Ajouts manuels

Possibilité d'ajouter des actes non-issus de S²LOW, manuellement.

Les rôles dans l'application :

- **Administrateur** : Dispose d'un compte pour son organisme ou sa collectivité. Il peut publier un acte manuellement, supprimer un acte de l'affichage public mais aussi, récupérer une URL/iframe afin d'intégrer cette information sur le site web de sa structure/collectivité.
- **Citoyen** : Consulte les actes publiés par la collectivité, via le site web ou la page PubliS2low dédiée à cette action.

Comment l'obtenir ?

Le service en ligne PubliS2low est exclusivement réservé aux collectivités adhérentes de l'ADULLACT.

Pour en bénéficier, il suffit d'être utilisateur de la plateforme S2LOW et de remplir un formulaire de demande d'accès disponible sur le site de l'ADULLACT :

<https://demarches.adullact.org/commencer/inscription-au-service-publis2low-de-l-adullact>.

Une fois le service activé, les collectivités peuvent immédiatement commencer à publier ou gérer la publication des actes.

INFORMATIONS SUR LA LICENCE :

Type de licence : CeCILL V2

Code source : <https://gitlab.adullact.net/publis2low/publis2low/>

Comptoir du Libre : <https://comptoir-du-libre.org/fr/software/465>

CONTACTS

Rendez-vous
sur notre site !



☎ 04 67 65 05 88

🌐 adullact.org

✉ contact@adullact.org

